



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

## COMMISSION SPORTIVE

PV 229 Sp 32

Auxerre le 29 janvier 2020

**Présents** : Mme Chéry-Floch - MM Barrault – Batréau – Joseph – Rollin – Schminke - Trinquesse

**Assiste** : Mme Lantelme

Début de réunion à 17 h 45.

Le Président de la commission ouvre la séance de la réunion plénière.

Un point est fait sur les dossiers instruits en 1<sup>ère</sup> partie de saison.

Il en ressort que les demandes de report de match et les annulations pour terrains impraticables émanent toujours des mêmes clubs.

La commission réfléchit pour l'amélioration des règlements et des propositions seront présentées à la commission des statuts et règlements.

## 1. Matches non joués

### **Match 50406.1 du 26.01.20 Gron Véron – St Denis Les Sens Départemental 2 gr A**

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gron en date du 23.01.20,

- donne ce match à jouer le 9 février 2020, date impérative.

### **Match 51417.1 du 19.01.20 Andryes – Vergigny 2 Départemental 4 gr C**

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI : « non joué – nombre de joueur non atteint » et le rapport de l'arbitre,

- attendu que l'équipe de Vergigny 2 était incomplète au coup d'envoi, 2 joueurs présents,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vergigny 2 au bénéfice de l'équipe d'Andryes,
- score : Andryes = 3 buts, 3 pts / Vergigny 2 = 0 but, - 1 pt.

Mr Rollin n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

## 2. Changements dates, horaires, terrains

### **Match 50497.1 du 02.02.20 Avallon FCO 4 – Neuvy Sautour Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de Neuvy Sautour en date du 20.01.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le **8 mars 2020 (1<sup>ère</sup> date de libre)**, sous réserve de la non qualification de l'équipe de Neuvy Sautour en Coupe.

Mr Schminke n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

**Match 51150.1 du 02.02.20 Asquins Montillot – Venoy Départemental 3 gr C**

Courriel du club d'Asquins Montillot en date du 28.01.20 : demande d'inversion de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 2 février 2020 sur les installations de Venoy,
- donne match retour à jouer le 3 mai 2020 sur les installations de Montillot.

Mr Joseph n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

**Match 51349.1 du 02.02.20 St Sérotin – FC Gatinais 2 Départemental 4 gr A**

Courriel du club de St Sérotin en date des 25 et 27 janvier 2020 : demande de changement de terrain.

La commission,

- prend note du courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 25 janvier 2020,
- prend note du courriel de la mairie de Pont Sur Yonne autorisant l'utilisation des installations par le club de St Sérotin le 2 février 2020,
- donne ce match à jouer le 2 février 2020 à 14 h 30 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont Sur Yonne.

**Match 51411.1 du 02.02.20 Mt St Sulpice 3 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B**

Courriel du club de Chevannes en date du 26.01.20 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 mars 2020, 1<sup>ère</sup> de date de libre pour les 2 équipes.

Amende 15 € au club de Chevannes pour report de match hors délais.

Mme Chéry Floch n'a pas pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

**Match 51480.1 du 02.02.20 E.C.N. 3 – Varennes 3 Départemental 4 gr C**

Demande de report de match du club d'E.C.N. en date du 28.01.20.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 9 février 2020,
- vu le motif de ce report de match « afin de préserver le terrain pour le match principal », sursoit à l'amende pour le club d'E.C.N. pour report de match hors délais.

**Match 51983.1 du 12.04.20 Malay Le GD/Charmoy – St Denis Les Sens Départemental Féminin à 8**

Demande de report de match du club de Malay Le Grand en date du 20.01.20.

La commission, vu les pièces au dossier,

- reprend sa décision en date du 22 janvier 2020 donnant ce match à jouer le 22 mars 2020,
- attendu que la journée de la femme est programmée le 21 mars 2020 sur les installations d'Appoigny,
- attendu que toutes les équipes féminines séniors et jeunes sont convoquées à cette manifestation,
- attendu que les équipes ne peuvent pas jouer 2 jours de suite,
- **donne ce match à jouer le 3 mai 2020.**

**3. Questions diverses**

**Match 50529.1 du 26.01.20 Vinneuf Courlon 2 – Malay Le Grand Départemental 3 gr A**

Courriel de l'arbitre, Mr Vittoz, en date du 28.01.20.

La commission rappelle au club de Vinneuf Courlon que les vestiaires et sanitaires doivent être propres à l'accueil des arbitres et des joueurs.

**Match 50544.1 du 02.02.20 St Valérien EESV – Vinneuf Courlon Départemental 3 gr A**

Courriel du club de Vinneuf Courlon en date du 27.01.20 : demande de délégué officiel.

La commission a transmis cette demande à la commission des délégués qui a fait le nécessaire.

#### **4. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

**Journée du 2 février 2020**

- D3 gr A 50536.1 Gron Véron 2 – Pont Sur Yonne : Mr Ménard José (frais de délégation à la charge des deux clubs).
- D3 gr A 50544.1 St Valérien EESV – Vinneuf Courlon : Mme Chéry-Floch (frais à la charge du club demandeur Vinneuf Courlon).

#### **5. Matchs amicaux**

La commission enregistre les matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Joigny : le 25 janvier 2020 / matchs amicaux en jeunes et seniors
- Joigny : le 26 janvier 2020 / matchs amicaux futsal en U15 et U18
- Joigny : le 26 janvier 2020 / match amical féminines
- Mt St Sulpice : le 1<sup>er</sup> février 2020 / match amical U15
- Neuvy Sautour : le 1<sup>er</sup> février 2020 / match amical U12/U13
- Paron : le 1<sup>er</sup> février 2020 / matchs amicaux U6/U7 et U10/U11
- Toucy : le 25 janvier 2020 / matchs amicaux en U15 et seniors

*Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

#### **6. Prochaines réunions**

- Mercredi 5 février 2020
- Mercredi 12 février 2020

Fin de réunion à 18 h 50.

---

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Commission  
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance  
Pascal Rollin